

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2023/021

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres absents : 5

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze février à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Catherine MIFFRE, Laurent FOURMOND, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Joël PACULL, Carine DEVOYON, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Chrystelle LEBOEUF, Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Christian FALZON, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marc BILLES (pouvoir à Jean TELASCO), Karine CAROLA (pouvoir à Nathalie PIQUÉ).

Absentes excusées : Pascale PUY, Evelyne SARRAZIN, Bertille MARTY

Secrétaire de séance : Laurence BARBERA.

Date de la convocation : 08/02/2023

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CONVIVIALITE -
ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle la consultation lancée dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application l'article 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vue des travaux de construction d'une salle de convivialité (équipée d'une toiture photovoltaïque), dont la limite de remise des plis avait été fixée au 20 janvier 2023 à 12h. Il rappelle le coût estimatif de ce projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre, à savoir 584 021 € HT.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics du site internet de la Commune ainsi que d'une parution dans le BOAMP et dans La Semaine du Roussillon. Une Commission d'Appel d'Offres (CAO) a eu lieu le 20 janvier 2023 pour l'ouverture des plis. Une phase de négociation a été menée pour l'ensemble des lots.

Une nouvelle CAO a été réunie le 14 février 2023 à 15h en mairie afin de rendre son avis sur le classement des offres tel que proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre (Cabinet d'architecture ALBA, ENR Conseil et BE2T).

Après avoir fait part des différentes propositions et de l'avis de la CAO, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché comprenant 15 lots comme suit :

- **Lot 1 – Gros œuvre-maçonnerie** : Société SAS SALEILLES PROMOTION, sise 2 rue Marcellin Berthelot, 66280 SALEILLES, pour un montant de 149 894,35 € HT.
- **Lot 2 – Charpente métallique** : Société BECK et CIE, sise ZA, 33 avenue des Albères, 66170 MILLAS, pour un montant de 44 000 € HT.
- **Lot 3 – Couverture métallique** : Société BECK et CIE, sise ZA, 33 avenue des Albères, 66170 MILLAS, pour un montant de 56 000 € HT.
- **Lot 4 – Enduits de façade** : Société SAS GBF, sise ZA Le Pougerault, Lot 1, 66300 TROULLAS, pour un montant de 11 400 € HT.
- **Lot 5 – Menuiseries extérieures** : Société SARL STAL ALU, sise avenue de Perpignan, 66140 CANET EN ROUSSILLON, pour un montant de 35 000 € HT.
- **Lot 6 – Menuiseries intérieures** : Société DECAL, sise rue des imprimeurs, 66240 SAINT ESTEVE, pour un montant de 6 000 € HT.
- **Lot 7 – Doublages-cloisons-faux plafonds** : Société DA COSTA, sise 350 Rue Chenard Et Walcker, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 19 000 € HT.
- **Lot 8 – Carrelage-faïences** : Société SARL MEDRANO ROQUES, sise 15 rue du Bouleau, ZA la Poudrière, 66380 PIA, pour un montant de 25 916 € HT.
- **Lot 9 – Peinture** : Société FERRER, sise rue Louis Noguère, 66200 ALENYA, pour un montant de 2 945 € HT.
- **Lot 10 – Serrurerie** : Société FSM, sise 8 rue Marcel Paul, 66470 SAINTE MARIE LA MER, pour un montant de 17 885 € HT.
- **Lot 11 – Cloisons Hygiène** : absence d'offre ; lot déclaré infructueux.
- **Lot 12 – Chauffage-rafraichissement-ventilation-plomberie** : Société AXAIR, sise 14 rue Fernand Forest, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 44 007,15 € HT.
- **Lot 13 – Electricité-courants forts et faibles** : Société SNE, sise 13 rue Parmentier, 66350 TOULOUGES, pour un montant de 35 862,92 € HT.
- **Lot 14 – Photovoltaïque** : Société CEGELEC, sise 335 rue Louis DELAUNAY, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 59 900 € HT.
- **Lot 15 – VRD** : Société TP66, sise 79 route de Perpignan, 66380 PIA, pour un montant de 68 196,88 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces marchés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **DECIDE** d'attribuer les lots du marché tels que proposés par la commission d'appel d'offres et exposé ci-dessus, le montant total des travaux étant de 576 007,30 € HT.

► **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits marchés et tout document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.